

L'EUROPE
S'ENGAGE EN
NORMANDIE

Appel à projets « Améliorer l'accès aux soins »



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

www.europe-en-normandie.eu



UNION EUROPÉENNE

Eléments du dossier de candidature et liste des pièces à fournir

Contact: aap-feder-sante@normandie.fr

Dépôt de la candidature: [Mon Espace Aides Normandie](#)

1. Les critères d'éligibilité

- Etes-vous l'un des bénéficiaires suivants : Collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, aménageurs compétents (SEM, SPL), associations loi 1901, établissements de santé ?
- Le projet est-il situé sur un territoire éligible à l'objectif spécifique ?
[Appel à projets FEDER - Périmètres éligibles \(territoires urbains\) | SIG - Normandie](#) ou [Appel à projets FEDER - Périmètres éligibles \(territoires non-urbains\) | SIG - Normandie](#)
- L'éligibilité des dépenses du projet est-elle comprise entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2028, le porteur présente-t-il un calendrier d'opération compatible avec les délais du PO 21-27 ?

Pour les projets immobiliers :

- le projet répond aux objectifs et priorités de la charte d'accès aux soins 2021-2025
- le projet de santé pluri-professionnel est validé par le Comité Opérationnel Départemental concerné – instance de la charte d'accès aux soins 2021-2025
- le projet de regroupement prévoit à minima un médecin généraliste
- le montant du projet est au minimum de 100 000 € HT

Pour les initiatives sur les territoires vulnérables :

- le montant du projet est au minimum de 50 000 € (HT pour les études externalisées, salaires bruts chargés pour les dépenses d'ingénierie)
- le projet est validé par l'EPCI de rattachement (courrier ou délibération)
- pour les dépenses d'ingénierie, le projet correspond à une création de poste, sur la base d'une fiche de poste

2. Les informations liées au projet

- Intitulé du projet
- Date de démarrage de l'opération
- Date de fin estimée de l'opération
- Description synthétique du projet
- Description détaillée du projet, contexte
- Objectif du projet, impacts attendus, résultats escomptés et publics visés
- Principales actions prévues avec le calendrier de réalisation

3. La mise en œuvre du projet

- Moyens humains (nombre de personnes, fonctions respectives avec leurs rôles, leurs missions, etc.)
- Autres moyens utilisés pour le projet (matériel, immatériel)
- Moyens administratifs de suivi du projet (RH, SI, modalités, pilotage prévu...)

4. Les obligations en matière de commande publique

Même si l'opération est au stade prévisionnel, quelle procédure de marchés publics sera utilisée ?

Quelles seront les mesures de publicité ainsi que le calendrier envisagé pour la procédure ?

Tous les éléments liés à la procédure de publicité et de passation des marchés publics seront demandés, par la suite, si le projet se voit attribuer une subvention FEDER.

5. Engagements et principes horizontaux

- Déclarations sur une situation de conflits d'intérêts et engagement en matière de communication
- Informations liées aux principes horizontaux de l'Union Européenne (égalité entre les genres, égalité des chances et non-discrimination, développement durable) à renseigner

6. Plan de financement du projet

Le montant du projet devra être estimé de la façon la plus juste possible, même si les coûts indiqués sont prévisionnels. Veillez à bien détailler chaque poste de dépenses et à renseigner les éventuels cofinancements. Pour rappel, le taux maximum d'aide FEDER est de 80 %, le taux maximum d'aides publiques est de 80 %.

Un RIB sera demandé.

7. Liste des pièces à fournir

- Preuve d'une démarche territoriale intégrée (*justification que le projet s'inscrit et est en cohérence avec les orientations stratégiques du projet de territoire de l'EPCL où se trouve le site (cf. contrat de territoire ou autre contractualisation)*)
- Délibération de l'organe compétent approuvant l'opération
- Délégation éventuelle de signature
- Plan de financement prévisionnel (format word, excel...)
- Document attestant de l'engagement de chaque cofinancier le cas échéant (subvention demandée ou attribuée)
- Attestation sur l'honneur de non-double financement européen de l'opération
- Calendrier détaillé du projet
- Plan de localisation, plan parcellaire, plan 3D, cadastre
- Photos du site avant travaux pour les projets immobiliers
- Identité du propriétaire du site, acte notarié pour les projets immobiliers
- Description du projet, bilan global d'opération (pour les projets immobiliers : recettes détaillées et estimées sur 15 ans et coûts d'exploitation détaillés et estimés du bâtiment)